



LAON, le 17 juillet 2015

DOSSIER DE PRESSE

Déplacement dans l'Aisne de M. Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière

M. Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière (DISR), se rend aujourd'hui, vendredi 17 juillet, à Soissons puis à Laon pour rencontrer les acteurs locaux de la sécurité routière. Il évoquera avec eux notamment le plan national d'actions annoncé en début d'année par M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, visant à réduire la nombre d'accidents, de tués et de blessés sur les routes de France.

En ce début de période estivale traditionnellement marquée par une recrudescence du nombre de tués sur les routes, tous les efforts doivent être et seront maintenus pour réduire au maximum l'accidentalité de ce début d'année. Le 29 décembre 2014, le ministre de l'Intérieur rappelait l'objectif à poursuivre pour la sécurité routière :

« Atteindre moins de 2000 morts à l'horizon 2020 »

Si les données provisoires 2014 de l'incivilité routière sont encourageantes pour notre département (nouvelle année de référence pour la sécurité routière axonaise avec notamment 31 tués contre 41 en 2013), des efforts restent néanmoins à accomplir dans de nombreux domaines (les conduites à risques, les usagers vulnérables, ...). Ces résultats restent fragiles.

Les premières données de l'accidentalité sur les routes axonaises en 2015 :

Pour ces six premiers mois de l'année 2015, la situation de l'accidentalité départementale se démarque de la tendance nationale dont le bilan provisoire montre une baisse des accidents corporels (-5,9%) et des blessés (-6%) alors que le nombre de personnes tuées est en augmentation par rapport à la même période de l'année précédente (+0,8 % soit 12 vies de plus perdues sur les routes de France métropolitaine).

Alors que l'accidentalité sur les routes axonaises observée au cours des 5 premiers mois 2015 avait permis d'inscrire l'Aisne dans la tendance nationale avec une baisse des accidents corporels et des blessés, les mauvais chiffres du mois de juin 2015* (au regard des données de juin 2014 particulièrement favorables) modifient cette tendance.

*ATB de juin 2015 : 21 accidents (+9); 3 tués (+2); 30 blessés (+16).

Rappel des statistiques des 1^{er} semestres des 5 dernières années :

6 premiers mois	Accidents corporels	Accidents mortels	tués	blessés	hospitalisés
2011	188	23	25	233	126
2012	125	18	18	149	67
2013	130	15	15	153	81
2014	94	11	11	127	78
2015	102	15	15	131	90

Sur le terrain, l'ensemble des acteurs de la sécurité routière redouble d'efforts. Afin de permettre à M. Emmanuel Barbe d'apprécier au plus près différents types d'actions mises en œuvre pour lutter contre l'accidentalité et l'insécurité routière, des opérations de sécurité routières sont mises en place sur le département. Deux rendez-vous sont proposés : le premier à Soissons et le second à Laon-Chambry.

1. Sur le secteur de Soissons, trois postes de contrôle programmés.

- Le premier poste de contrôle, initié par la police nationale, se situe au rond-point de l'Archer à Soissons, à l'intersection des RN 2 et RN 31. Ce carrefour représente le deuxième point le plus important en Picardie en termes de flux de circulation. Il s'agit d'un contrôle routier statique. Il est réalisé conjointement avec les agents de la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement (DREAL) pour le contrôle des poids-lourds et véhicules de transport en commun, et le délégué à la recherche du groupement d'assureurs ARGOS pour la détection de véhicules maquillés. Ces effectifs seront renforcés par la police municipale de Soissons. Ce poste de contrôle sera couplé avec un contrôle de vitesse sur la RN 31, avec interception au rond-point de l'Archer.

- Un deuxième poste de contrôle est établi au niveau de la RN 2 dans le sens Paris-Laon à hauteur de la côte dite de la «Champignonnière» (lieu accidentogène). Des contrôles de vitesse sans interception y sont prévus. Il s'agit de repérer les infractions dites «comportementales» à savoir les dépassements de la limitation de vitesse et/ou dangereux, les non-respects des distances de sécurité, les franchissements de ligne continue, les infractions aux règles de priorité, les usages de téléphones portables au volant, etc. Une vigilance accrue sera aussi portée sur les infractions liées directement au véhicule telles que les chargements dangereux, surcharge, défaut de plaques et celles en relation directe avec les transports de marchandises ou transports en commun (coordination routière).

- Enfin, une surveillance dynamique en véhicule banalisé est également organisée sur le secteur. Cet équipage constatera les infractions dites «comportementales» et selon son positionnement, informera les fonctionnaires motocyclistes qui se chargeront d'intercepter les véhicules en infraction.

Effectif sur cette première partie de l'opération : Une vingtaine d'agents seront présents. Les fonctionnaires de police du commissariat de Soissons seront renforcés par trois fonctionnaires motocyclistes FMU de Saint-Quentin, deux fonctionnaires de l'unité cynophile de recherche en produits stupéfiants, des agents de la DREAL, un expert du groupement des assureurs ARGOS et deux agents de la police municipale de Soissons.

2. Sur le secteur de Laon-Chambry, un volet axé sur la pédagogie et la prévention.

Une opération « alternative aux poursuites » est réalisée en collaboration avec les services de la préfecture, du parquet de Laon, de la gendarmerie, de la police nationale, de la direction départementale des territoires (DDT) et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Concrètement, six postes de contrôles, dynamiques ou statiques, sont mis en place :

- contrôle de la vitesse avec interception sur la RN 2, hors agglomération de Barenton-Bugny, sens Vervins-Laon ;
- contrôle de la vitesse avec interception sur l'A 26, sens Reims-Calais ;
- contrôle de la vitesse avec interception sur l'A 26, sens Calais-Reims ;
- contrôle coordination des transports au péage de Chambry (gendarmerie - DREAL - équipe cynophile) ;
- patrouilles mobiles en périphérie de Laon et Chambry avec motocyclettes banalisées, motocyclettes sérigraphiées et "équipement terrain mobile" nouvelle génération ;
- patrouille sur l'autoroute A26 (dans les 2 sens) avec équipement terrain mobile (de Saint-Quentin à Guignicourt et environs).

Les contrevenants seront interceptés. En cas d'infraction mineure*, un carton jaune leur sera remis et il leur sera proposé de participer à une séance de sensibilisation à la sécurité routière. Pour se faire, un « village sécurité routière » est installé sur le site de la SANEF, à proximité des locaux du peloton autoroutier de gendarmerie de Chambry et de la barrière de péage de l'autoroute A 26.

Ce « village sécurité routière » rassemble huit ateliers et en fonction de l'infraction constatée, il sera proposé aux contrevenants de participer à plusieurs de ces ateliers qui seront précisés sur un carton jaune.

Les ateliers proposés :

Atelier n°1 : <i>Accueil des usagers infractionnistes</i>	Projection d'un court métrage « La route des autres » <i>- Outil construit à partir du constat que l'accident de la route n'est pas le résultat d'une erreur commise isolément à un instant T mais celui d'une accumulation de facteurs qui se combinent et qui contribuent à créer ce que le commun des mortels nomme le « destin » ou la « fatalité ». (négligence acceptée individuellement qui peut avoir des répercussions collectives).</i> <i>☞ Impact des accidents corporels au quotidien en France métropolitaine, Les facteurs comportementaux dans les accidents mortels.</i>
Atelier n°2 : <i>Exposition l'accidentalité dans l'Aisne</i>	<i>Sensibiliser par les chiffres et les images (retour sur les accidents corporels et les vies perdues sur les routes axonaises...).</i>
Atelier n°3 : <i>Projection</i>	<i>Film choc de sensibilisation à destination des différents types d'usagers (échange avec l'animateur de l'atelier).</i>

<p>Atelier n°4 :</p> <p>Réactionmètre</p>	<p><i>Outil de sensibilisation, le réactionmètre</i></p> <p><i>Informe les usagers sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la distance de réaction, - la distance et le temps de freinage, - la distance et le temps total d'arrêt, en fonction de la vitesse de circulation. <p>Le réactionmètre a pour vocation à démontrer, grâce à des tests, que notre comportement est souvent à l'origine de l'insécurité routière.</p> <p><i>Il est paramétrable sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'état du conducteur (vigilant, normal, fatigué, alcoolisé) - les conditions atmosphériques (sec normal, pluie, neige) - la vitesse du véhicule. <p>Ce moyen d'animation permet notamment d'aborder les sujets tels que la vitesse, l'alcool, la vigilance, etc.</p>
<p>Atelier n°5 :</p> <p>Parcours alcoolémie et Simulateur d'alcoolémie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animations de prévention des accidents dus à l'ivresse au volant. Ils sont pratiques pour mobiliser les usagers à ne pas boire avant de conduire. - Simulation de l'élimination de l'alcool dans le sang.
<p>Atelier n°6 :</p> <p>Simulateur deux-roues motorisés</p>	<p><i>Rappeler aux usagers les bonnes pratiques, les notions de partage de la route, la vulnérabilité des deux-roues motorisés.</i></p>
<p>Atelier n°7 :</p> <p>Porter les premiers secours (SDIS de l'Aisne)</p>	<p><i>Présentation des gestes d'urgence.</i></p>
<p>Atelier n°8 :</p> <p>Voiture « CHOC » La fondation de la route</p>	<p><i>Vivre un choc frontal à 35 km/h et prise de conscience sur le port de la ceinture de sécurité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vivre un choc frontal sans risque, - Utiliser la bonne posture, - Réduire la gravité des dommages corporels, - Apprendre à positionner et à régler une ceinture.

Effectif sur cette deuxième partie de l'opération :

Pas moins de de gendarmes appartenant à l'escadron départemental de sécurité routière ainsi qu'à la compagnie de Laon seront renforcés par une équipe cynophile venue de Saint-Quentin seront présents. Ils travailleront en collaboration avec une dizaine d'intervenants dont la DREAL, deux IDSR, le SDIS et la Fondation de la route.

**Les infractions suivantes entrent dans le cadre de l'alternative aux poursuites : dépassement de la vitesse inférieure à 20km/h (vitesse retenue), vitesse excessive en égard aux circonstances, usage du téléphone au volant, non-port de la ceinture de sécurité par le conducteur et/ou le(s) passager(s), transport de mineur en véhicule sans ceinture de sécurité ou système de retenue homologué, non port du casque ou casque non attaché, infractions aux équipements des véhicules (pneus lisses) sous réserve de la levée d'immobilisation, infractions de conduite liées à la ligne longitudinale séparative de voies.*